L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 21 JANVIER 1875 [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 21 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par R. M. & B. J. Montgomery, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, le journal [illegible] le "New Orleans Bulletin," avec tout son matériel, etc.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan, bottes, souliers, brodequins et tapis.

Par A. Gérard, 12 et 14, rue Bourbon,—articles de fantaisie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 46 de la rue de Chartres, habillements, lingerie et chapeaux.

SPECTACLES.

Jeudi, 21 janvier 1875.

OPÉRA.—A midi, La Fille de Mme Angot, le soir, La Dame Blanche.
VARIÉTÉS.—King Lear.
ACADÉMIE.—Oliver Twist.
ST-CHARLES.—Mme E. W. Lander, secondée par la troupe Lawlor.

La prétendue soumission de Grant.

Après la dépêche du secrétaire Belknap annonçant à Sheridan une approbation unanime de ses actes et de ses paroles, on s'attendait à ce que le Message de Grant fût un écho du télégramme sur les bandits et fût le précurseur d'un régime de terreur appliqué au Sud. Or, parce que Grant a consenti, pour éviter une rupture de son cabinet, à intercaler dans le Message rédigé par Williams, quelques phrases présentées par Fish qui, loin de servir de correctif au reste du document, jurent étrangement avec l'approbation implicite donnée à l'intervention militaire, quelques feuilles affectent de se dire rassurées sur les intentions du Président et de croire à sa conversion.

"Ce doit être, dit le *Herald*, un sujet de félicitations universelles, que le Président ait été sauvé de l'erreur à laquelle il était sur le point de se laisser entraîner il y a quelques jours."

La liberté publique, selon ce journal, se [illegible] à contenter, n'est plus en péril, [illegible] que le Président a concédé tous les [illegible] que réclament les défenseurs des institutions libres.

Comment donc? Ne trouvez-vous pas dans le Message les phrases suivantes:

"Je sais très bien que toute intervention [illegible] des troupes des États-Unis dans l'organisation d'une législature d'État [illegible] dans ses travaux, [illegible] que dans un département civil quelconque du gouvernement, répugne à nos idées de gouvernement. Je ne sais pas de cas, sauf ceux de rébellion ou d'insurrection, où une telle intervention puisse être [illegible] du gouvernement général puisse être [illegible]."

Chaque branche d'une assemblée législative est juge de l'élection et des qualités de ses propres membres.....

Je ne désire pas faire intervenir les troupes des États-Unis dans les affaires domestiques de la Louisiane ou de tout autre État."

Que peuvent, en effet, demander de plus les défenseurs des institutions libres? Tous les principes ne sont-ils pas résumés et contenus dans ces quatre phrases et le pays ne doit-il pas être pleinement rassuré sur les desseins néfastes qu'on prêtait à cet homme de proie?

L'*Evening Post*, rédigé par Cullen Bryant, l'un des orateurs du meeting d'indignation de New York, exprime sa satisfaction en ces termes:

"La république est en danger."—"Les libertés populaires sont exposées à un grave péril." Ces mots et d'autres semblables sont souvent prononcés dans les meetings ou dans les colonnes des journaux, quand se produisent des violations de la constitution comme celle qui vient de se commettre à la Nouvelle-Orléans. A un certain point de vue, de ces empiétements sur les droits fondamentaux sont alarmants. Mais, à notre point de vue, la République n'est pas en danger et les libertés populaires sont et seront toujours à l'abri de cette atteinte, tant qu'existera une opinion publique intelligente, virile et impressionnable. Cette vérité encourageante [illegible] frappante confirmation.

Peu de jours, et même peu d'heures ont suffi au président pour s'être assuré [illegible] provoqué, ce qui est [illegible] qu'un gouvernement républicain quelconque, [illegible] protestation populaire, [illegible] publique s'est prononcée d'une [illegible] par place au doute. A part un petit nombre d'organes de parti, qu'il nous pas même la prétention de s'appartenir, les journaux républicains n'ont pas hésité à caractériser l'outrage [illegible] le méritait; et quelques-uns d'entre eux, avec une célérité naturelle et peut-être pardonnable, tout en [illegible] leur mieux pour s'en tirer aussi [illegible] que possible à l'honneur de leur parti, [illegible] à atténuer le mal en l'attribuant à une erreur; mais aucun d'eux ne prétend que ce soit autre chose qu'une erreur. L'opinion publique s'est rarement plus clairement et plus positivement prononcée.

Et le président Grant s'est incliné devant elle. Nous ne nous sentons nullement disposés à nous joindre à ceux qui en sourient. C'est une condescendance dont il n'a point à rougir, et dont le peuple ne le blâmera pas. La seule chose que nous regrettons, c'est qu'il ne l'ait pas fait plus carrément. Quoi qu'il en soit, la soumission du président suffit pour faire éclater la puissance de l'opinion publique. Que le peuple se souvienne que quand il est uni de sentiment, rien ne peut rester debout devant lui. Aussi longtemps qu'il sera fidèle aux larges et invincibles principes sur lesquels la République est fondée, elle ne sera point en danger, et la liberté populaire sera supérieure à tous les périls. Le peuple est lui-même sa propre sauvegarde!"

En lisant ces paroles rassurantes dans des journaux qui, la veille encore, sonnaient le tocsin d'alarme, nous nous sommes demandé quelle était cette nouvelle comédie.

Nous ne pouvions admettre que des journalistes aussi perspicaces que ceux du *Herald* et du *Post* pussent se laisser prendre à quelques phrases mentionnées intercalées dans le message. Si leurs appréciations n'étaient qu'un appui moral donné à certains membres du cabinet, ou un encouragement au Président ayant pour objet de le ramener dans une meilleure voie, l'effet désiré a été complètement manqué, comme nos confrères ont pu en être convaincus lors qu'ils ont appris la nouvelle expédition militaire entreprise à Vicksburg, au mépris de toutes les lois et de toutes les formes légales.

Si on interprète Grant à propos de l'expulsion d'un shérif par les baïonnettes fédérales, il déclarera certainement avec la même sérénité d'âme, que les forces des États-Unis n'ont nullement le droit d'intervenir pour déplacer un shérif, qu'aux cours seuls appartient le pouvoir de trancher de pareilles questions, &c., &c. Seulement, les troupes continueront à maintenir le nouveau shérif comme elles continuent à maintenir la fraction de législature qui n'a pas été expulsée.

Est-ce que depuis deux ans, Grant n'a pas concédé cinq ou six fois que Kellogg n'avait pas été légalement déclaré élu comme gouverneur? Cela ne l'a pas empêché d'établir cette usurpation et de la maintenir.

Le peuple américain tient à ses vieilles idées sur les principes. Grant est bon prince et il concédera tous les principes imaginables, mais, sans pour cela, déranger d'un pouce la ligne de conduite qu'il s'est tracée et sans s'inquiéter le moins du monde si ses actes sont en contradiction formelle avec les principes qu'on lui fait reconnaître.

En 1872, Grant s'était abrité derrière un ordre de Cour; on lui a cherché chicane à propos de la légalité de cet ordre de Cour, c'est pourquoi il a résolu de se passer désormais du pouvoir judiciaire.

C'est sur l'ordre de Kellogg que les soldats fédéraux ont expulsé les membres d'une législature; c'est sur l'ordre d'Ames que d'autres soldats viennent d'expulser un shérif.

Il y a là deux exemples frappants qui indiquent que, dans l'opinion du Président, la branche exécutive d'un gouvernement d'État est supérieure aux deux autres, qu'elle est, en réalité, le gouvernement même.

En appliquant cette théorie à l'Union, Grant doit se considérer comme constituant à lui seul le gouvernement fédéral. Les deux autres branches ne sont que des appendices qu'un chef d'État habile doit tâcher de faire manœuvrer à sa guise, sans les briser si faire se peut, mais qui doivent être réduites, *volens nolens*, à une condition de subordination.

L'affaire de Vicksburg venant après celle du 4 janvier et à la suite du Message que nos confrères de New York trouvent si rassurant, doit ouvrir les yeux aux plus aveugles sur la tendance de la politique de Grant.

A un autre point de vue, cette nouvelle algarade militaire est une continuation du système de provocation qui a si complètement échoué en Louisiane. Grant a voulu tâter les Mississipiens comme il avait tâté les Louisianais. Il est, comme on dit en anglais, *spoiling for a fight*, et nous craignons fort que, dans l'espoir d'avoir une nouvelle rébellion à réprimer, il ne mette encore longtemps à l'épreuve la patience du Sud.

La prétendue soumission du Président à l'opinion publique, n'est donc qu'une chimère, et le *Herald* se trompe ou trompe ses lecteurs quand il dit que "le pays a échappé à un grand danger", uniquement parce que Grant, pour se débarrasser des remontrances d'un ou deux de ses ministres, leur a permis d'insérer dans son Message quelques déclarations démenties par le fonds même de ce document.

Le danger que l'ambition de Grant fait courir au pays est tout aussi grand après le Message qu'avant. L'affaire de Vicksburg prouve que Grant ne reconnaît d'autre règle que sa volonté, d'autre loi que le sabre, et, si le peuple américain n'en était pas convaincu dès à présent, il pourrait bien ne s'en apercevoir que quand il serait trop tard.

LE JOURNAL NEW ORLEANS BULLETIN.—Succession de D. C. Byerly. A vendre aujourd'hui 21 janvier 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles. Le journal, "New Orleans Bulletin" tous les caractères, la presse, meubles, machine, bail et clientèle du dit journal, soit en bloc, soit en détail à la convenance des acheteurs. MM. R. M. & B. Montgomery, encanteurs. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce.

THE NEW ORLEANS MONTHLY REVIEW.—Nous avons reçu du professeur Daniel K. Whitaker, le numéro de janvier 1875 de la Revue qu'il a publié sous le titre qui précède. Dans la table des matières nous remarquons un article sur le "bill des droits civils" dans lequel ce sujet d'actualité est traité à un point de vue à la fois sensé et élevé, et un autre article "The negro, a Constitution maker," qui offre aussi un intérêt d'actualité. Les matières littéraires sont variées et offrent un ensemble très intéressant. Nous recommandons la Revue du professeur Whitaker aux amateurs de lecture et aux esprits cultivés.

Le rapport sur les passes et le canal St-Philippe.

Nous reproduisons une dépêche d'hier qui a été tronquée par l'omission de quelques lignes et mal placée.

Washington, 19 janvier.—Le secrétaire de la guerre a envoyé à la chambre aujourd'hui le rapport du Bureau des ingénieurs chargés de préparer les plans et devis pour les moyens de donner plus de profondeur à une ou deux des issues naturelles du Mississipi et aussi les plans et devis d'un canal du Mississipi au golfe.

Après un examen complet du sujet, ils disent qu'il n'est pas douteux qu'un point désiré de la passe du Sud ne soit le meilleur attendu qu'il donnerait un chenal sans obstruction au commerce au lieu d'un chenal étroit et encombré. Si la question du coût et de l'entretien est à considérer, il y a pour le canal St-Philippe une somme évaluée à $11,514,300 contre $7,942,110 pour la passe.

Le bureau, tout en convenant que le canal peut être construit pour la somme en question, n'en recommande pas moins que la Passe du Sud soit creusée d'après le plan qu'il présente. Il recommande en outre que si le Congrès décide l'ouverture de la passe, la somme nécessaire soit allouée immédiatement. Si l'embouchure du fleuve doit être améliorée par des jetées, le travail, une fois commencé, devra être poussé aussi rapidement que possible jusqu'à ce qu'il soit terminé.

A LA LETTRE.—Liquidation et vente au-dessous du prix coûtant, au magasin de Jos. B. Hubbard, établi depuis 1840 au coin des rues Remparts et Perdido, pour cause de retraite.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

LA DIVISION DES PARTIS EN FRANCE.

Nous lisons dans la *France*:

La séance du 23 décembre a provoqué des appréciations qui se résument dans les quatre conclusions que voici:

Conclusion du *Temps*: nécessité du septennat républicain par l'initiative gouvernementale.

Conclusion du *Bien public*: ...

Nos honorables confrères du *Temps* demandent au septennat de se déclarer républicain.... Le septennat n'a pas été créé par les groupes de la gauche.... Lui demander aujourd'hui de se rallier à l'idée républicaine, c'est vouloir qu'il renie ses origines et sa raison d'être; c'est l'inviter à une sorte de suicide moral; c'est réclamer de lui ce qu'il ne peut pas, ce qu'il ne doit pas, ce qu'il ne veut pas faire.

Conclusion du *Journal de Paris*:

Aujourd'hui, entre la République, qui lui inspire une méfiance invincible, et le pays, qui semble sortir de son tombeau, le pays hésite incertain. L'empire n'est pour lui, en tant que gouvernement conservateur, qu'une sorte de pis aller. Il est à craindre cependant que la peur de la République ne le rejette quelque jour dans les bras de l'empire. A moins que le centre gauche, comprenant l'imminence du danger et sentant la nécessité de réparer l'immense faute qu'il a commise, ne se décide à voter les lois constitutionnelles et à opposer aux progrès de l'empire une barrière infranchissable en organisant les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Conclusion de la *Presse*:

Si l'échec de l'union des modérés nous condamne à subir la politique des casse-cous, les premiers auteurs, les premiers responsables des maux qui tomberont sur le pays seront les modérés dont les divisions persistantes auront permis aux partis extrêmes de s'emparer de la France. Les premières causes de la Terreur ont été l'aveuglement des monarchistes et la faiblesse des Girondins.

Ainsi, le *Temps*, journal du centre gauche, n'est pas d'accord avec le *Bien Public*, autre journal du centre gauche. Le premier croit à la possibilité d'une organisation du septennat, sur le principe républicain, et s'efforce d'amener une solution dans ce sens; le second n'y croit pas et parle en conséquence. Le *Journal de Paris*, organe du centre droit, dans l'article dont nous venons de citer la conclusion, déclare que la monarchie constitutionnelle peut seule fermer le passage à l'empire, et quand il conseille d'organiser les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, c'est qu'il a en vue ce dénouement. La *Presse*, autre organe du centre droit, nous menace de "la politique des casse-cous," prélude d'une nouvelle terreur, si l'union des modérés ne prévient point ces redoutables éventualités.

Décidément, l'esprit public a besoin d'être tiré de l'état d'émiettement, de fractionnement, d'ahurissement dans lequel il se perd chaque jour. Comment veut-on que le centre droit et le centre gauche s'accordent entre eux, quand chacun de ces groupes contient en lui-même, au point de vue constitutionnel, des divisions qui se manifestent tous les jours par des tendances opposées? Quand donc cessera-t-on de poursuivre un objectif impossible à atteindre: une Assemblée sans majorité sur ce point, fausse impulsion qui est la première cause du désarroi dans lequel a vécu et meurt l'année 1874?

Un mot de perroquet et la réponse d'une femme d'esprit. Une grande dame anglaise entre chez un bijoutier du Palais-Royal pour faire quelques emplettes. Pendant qu'elle cause avec le bijoutier, qu'elle regarde les objets, le perroquet sur son bâton se met à crier: *Goddam!* La dame est un peu choquée de la chose, le mot "goddam" étant un des mots bannis du dictionnaire de la bonne compagnie; mais le négociant, qui n'a pas apprécié le sentiment qu'a éprouvé sa noble cliente, croit devoir se mettre en frais, et dans l'intention de lui être agréable, il lui dit: "C'est pour vous, madame, que mon perroquet parle anglais." La dame ne répond rien et continue à faire son examen, lorsque le perroquet polyglotte, lance un mot français qui fait dresser l'oreille du patron. Ce mot est celui dont Molière et Paul de Kock ne craignaient pas de faire usage à l'occasion.

—Est-ce que c'est pour vous, monsieur, dit la dame au bijoutier, que votre perroquet parle français?

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

OPÉRA.

Représentation extraordinaire offerte aux représentants de la grande loge de district No 7, de l'ordre indépendant de B'nai B'rith.

Nous devons à la courtoisie du comité d'arrangement des loges de "B'nai B'rith" de notre ville, le plaisir d'avoir assisté, hier soir, à une des plus belles représentations qui aient animé la salle de l'Opéra, depuis longtemps. Nous prions ces messieurs du comité qui nous ont fait l'honneur de nous adresser une invitation, de recevoir nos bien sincères remerciements.

Le vaste hémicycle présentait un aspect qui devait naturellement inspirer aux artistes la plus ardente émulation.

Depuis l'enceinte des *stockholders* jusqu'à la troisième galerie, toutes les places, à peu d'exceptions près, étaient occupées. Un grand nombre de dames assises aux fauteuils de parquet, contribuaient à donner à la fête un air de famille.

C'est devant cette nombreuse assemblée que MM. Chelli, Feitlinger, Mérie, Laurent, Detiveef, Mmes Téoni et Dumonlin ont chanté le *Prophète*. La grande composition de Meyerbeer, et les artistes chargés de l'interpréter, ont été salués d'applaudissements et de bravos dont l'énergie croissait à mesure que les actes se succédaient. Chacun des artistes a su mériter sa part dans ces flatteuses manifestations, et bien certainement ils garderont un long souvenir de cette magnifique soirée.

Chroniqueur fidèle, nous ne devons pas oublier le maître de ballet et les danseuses; eux aussi ont obtenu un de ces succès qui sont un titre d'honneur, et dont la date ne s'efface pas de l'esprit.

Aujourd'hui, jeudi, matinée à midi précis, on donnera la *Fille de Mme Angot*.

La soirée sera consacrée à la *Dame Blanche*. Pour faciliter cette représentation, Mme Richer a bien voulu se charger du rôle de Marguerite.

Mme Richer a occupé autrefois une place importante à notre théâtre, et beaucoup de ses auditeurs se souviendront, en la revoyant, de l'avoir applaudie plus d'une fois.

A. M.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Les grands talents se succèdent rapidement aux Variétés. Depuis le commencement de la saison théâtrale, il nous a été donné d'en entendre plusieurs dont quelques-uns ne nous étaient connus que de réputation. Lawrence Barrett n'est cependant pas du nombre de ces derniers; nous l'avons vu naître et grandir dans la carrière qu'il a choisie, et ce n'est qu'après de longues années d'études sérieuses et assidues qu'il est parvenu au rang qu'il occupe aujourd'hui parmi les célébrités de la scène américaine. L'éminent artiste a rendu, hier le rôle de Claude Melnotte dans "Lady of Lyons," et la troupe entière lui a prêté un puissant appui. Ce soir, "King Lear."

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'engagement de Mlle Western touche bientôt à sa fin; sa dernière représentation est annoncée pour samedi prochain. Ce soir, dans "Oliver Twist", elle remplira le rôle de Nancy Sykes qu'elle a créé, et M. W. H. Whalley celui de Bill Sykes. Demain Mlle Western prend son bénéfice.

THÉATRE ST CHARLES.—"School for Scandal" a été jouée hier, par la troupe Lander avec non moins de succès que les pièces qui ont été jouées précédemment. L'affiche porte pour ce soir, l'attrayant spectacle de "Anthony et Cleopatra" et pour demain, la représentation au bénéfice de Mme Lander.

LE BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION DE SECOURS "CRESCENT CITY."—Nous apprenons que le dit bénéfice qui doit être donné par la société dramatique d'Orléans au théâtre du Globe, le 29 du courant, aura le concours de Miss Phillis Glover, Miss Clara Milton et Miss Mary Sherwood, qui ont toutes écrit à la société dramatique d'Orléans, pour offrir leurs services dans cette occasion intéressante. Nous publierons, dimanche prochain, les détails de la soirée projetée ainsi que le titre de la pièce, et nous annoncerons le personnel dramatique, les arrangements, etc.

☞ Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé mêlé au dépôt de thé rue du Camp 5.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE, 20 Janvier 1875.

La Chambre se réunit à midi sous la présidence de M. Hahn et 50 membres répondent à l'appel. Il n'y a pas de quorum.

Les sergents d'armes est expédié au dehors pour chercher les absents.

Une motion d'ajournement échoue.

Un peu plus tard une autre motion est rejetée par 25 contre 14.

Enfin à la troisième tentative l'ajournement est voté par 32 contre 15.

Ce résultat a été obtenu par la crainte qu'on ne pût obtenir un quorum plus tard et que cela ne produisît un mauvais effet.

L'ajournement a eu lieu à une heure moins 4 minutes.

SÉNAT.

Quorum sous la présidence d'Antoine.

Wm. Whitney, Breaux et Gla, sont nommés membres du comité pour examiner les affaires de la compagnie de Levée.

M. Breaux demande surtout que le comité recherche les sommes reçues et les sommes dépensées par la Compagnie.

M. Burch dit que ces informations sont contenues dans le rapport que viennent d'adresser au Sénat les membres de la commission de Levée.

M. Twitchell demande par amendement que le rapport soit fait dans 10 jours. Adopté.

Un message du gouverneur annonce qu'il a mis son veto sur l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer d'Alexandrie, Midland et Camden.

M. Herwig demande que le comité réuni pour examiner les comptes du trésorier et de l'auditeur soit autorisé à employer le nombre de gens qui lui paraîtra nécessaire pour faire un examen complet.

M. Allain s'y oppose.

Sans décider, le Sénat se retire en séance exécutive et rentre quelque temps après en séance publique et s'ajourne.

—Nous avons vu hier au soir, écrit-on de Marseille, le 20, une éclipse totale de la lumière du gaz. Tout d'un coup la ville a été plongée dans la plus complète obscurité; tous les becs, soit dans la rue, soit dans les bureaux, soit dans les établissements publics, se sont éteints subitement. Il y a eu un moment de panique, et l'on ne savait plus que penser lorsque le gaz est revenu dans les tuyaux et a pu être rallumé. C'est par suite d'un accident au grand compteur de l'usine centrale que cette cessation momentanée a eu lieu. Cette subite interruption de toute lumière a failli causer une terrible catastrophe dans un grand établissement des faubourgs.

Au moment où les ténèbres se sont faites, un gymnasiarque exécutait des tours sur le trapèze à l'autre. Jugez de son effroi lorsqu'il s'est vu plongé dans l'obscurité la plus profonde; il venait de prendre son élan pour saisir un trapèze qui se balançait en face de lui. Comment l'a-t-il saisi? c'est ce qu'il n'a pas pu dire. Mais, quand la lumière a reparu, il lui a été impossible de desserrer les mains qui, dans une étreinte convulsive, s'étaient accrochées au bâton du trapèze. Il a fallu monter jusqu'à lui et l'enlever comme une masse inerte, rigide comme un cadavre. Il a juré qu'il renonçait à travailler le soir, et il est pris depuis hier d'un tremblement nerveux qu'il ne peut pas réprimer.

LA LIBERTÉ DES CONTRATS ET LA LIBERTÉ POLITIQUE.—Voici un cas curieux que nous trouvons relaté dans un journal français:

Aux élections du 4 octobre dernier, M. Martel, député de la Charente-Inférieure, posait sa candidature au conseil général dans le canton de Cognac et échouait. Le lendemain de son échec, un certain nombre de ses ouvriers étaient congédiés.

Ces derniers actionnent aujourd'hui le maître de chai de M. Martel devant la juridiction correctionnelle, en fondant leur plainte sur l'article 39, titre IV du décret du 2 février 1852, lequel est ainsi conçu:

Ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à s'abstenir de voter, ou auront influencé un vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr.

L'affaire doit s'appeler le 6 janv[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Pas de quorum ni de décorum.

Les *Minstrels* de Mike Hahn, le diable boiteux de la clique radicale, se sont réunis hier et n'ont jamais pu inventer un *quorum* même fictif, comme est leur quorum de tous les jours. Il paraît que les fidèles sont dégoûtés; parce qu'on leur a dit que Clinton, pseudo-auditeur des comptes, était très peu disposé à leur payer leurs huit piastres par jour, par la raison toute simple que la Législature de la Louisiane n'a jamais été régulièrement en session depuis le 4 janvier.

Cela a jeté un froid dans l'assemblée panachée et plusieurs orateurs noirs, jaunes et blancs ont hurlé sur tous les tons imaginables.

On parle d'un projet, que l'on dit être favorisé par Kellogg, qui serait d'ajourner *sine die*, afin de permettre au pseudo-gouverneur de convoquer plus tard la Législature en session extraordinaire, dans l'espérance que quelques-uns des membres conservateurs se laisseraient persuader de se joindre au troupeau de Mike Hahn.

Kellogg voudrait, cependant, que la capitale de l'État fut établie dorénavant à Bâton-Rouge, afin de n'avoir plus à redouter les "*bandits*" de la Ligue Blanche à la Nouvelle-Orléans, et dans le but aussi de ne jamais manquer de quorum, le pénitencier étant à deux pas.

En attendant, tous les meneurs sont inquiets, ennuyés et vexés; leurs petites cervelles travaillent et ils se demandent en se grattant le front comment se tirer de leur impasse et changer le chiffre 53 en 54 sans laisser voir la main du faussaire.

C'est difficile, mais il y a de si hautes intelligences parmi les hommes de Hahn! La difficulté gît dans ce seul point, que les *honorables* ont plus l'habitude de soustraire et de diviser que d'additionner et de multiplier.

Un nouveau meurtre.

Une difficulté est survenue, hier soir vers sept heures, entre un jeune homme du nom de Henry Gerdes, âgé de 27 ans et deux hommes inconnus, au coin des rues Félicité et Constance.

L'infortuné Gerdes a reçu un coup de massue sur la tête et a été tué presqu'instantanément sans avoir pu pousser un cri. Le meurtrier et son complice se sont enfuis et n'ont pas été arrêtés.

La victime était un cocher de cab. Son corps a été envoyé d'abord à la station de police du 6ème précinct pour être identifié, puis transporté à la résidence du défunt, Avenue Napoléon.

Un certain Charles Hoyt est le seul témoin connu jusqu'à présent qui ait assisté de loin au meurtre. Sa déclaration jette peu de lumière sur ce drame mystérieux. Il ne connaît pas les deux assassins et n'a pu distinguer qu'imparfaitement leurs traits, à cause de l'obscurité.

Le coroner fera une enquête et peut-être qu'alors on découvrira quelque chose.

Deux morts subites.

Vers cinq heures, hier après-midi un homme du nom de Vincent Carollo, natif d'Italie, a été trouvé mort dans sa chambre au No. 109 rue Conti. Dans l'appartement un feu de charbon avait été allumé et toutes les ouvertures avaient été hermétiquement fermées. Le coroner a fait une enquête et a constaté que le malheureux était mort d'asphyxie, mais on ne saurait dire si la mort est le résultat d'un accident, ou si le défunt s'est suicidé.

Vincent Carollo était âgé de 45 ans.

Vers six heures et demie, hier après midi, le coroner a fait une enquête sur le corps d'un homme du nom de Joseph Hardie, mort subitement à sa résidence, rue Philippe, entre Claiborne et Willow.

Cause de la mort: hypertrophie du cœur.

Un jeune homme écrasé par un train.

Vers cinq heures, hier matin, au moment où le train du chemin de fer Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas passait sur la Levée, au pied de la rue Julie, un jeune homme du nom de George Snekardt, âgé de vingt-trois ans, voulant sauter à terre, est tombé sous la roue d'un des wagons et a eu le bras et une jambe broyés. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité dans un état très critique et on ne pense pas qu'il puisse survivre.

Ses souffrances sont horribles et malgré les soins qui l'entourent le malheureux jeune homme souhaite la mort comme une délivrance.

Une querelle fatale.

Vers neuf heures, avant-hier soir, deux hommes dont les noms sont inconnus et qui se querellaient pris de boisson, ont eu une querelle sur la levée au pied de la rue Calliope et sont tous les deux tombés à l'eau, l'un entraînant l'autre. Un watchman qui assistait de loin à la scène a couru aussitôt que possible à l'endroit où les deux hommes avaient disparu, mais on n'a revu aucun d'eux; il a lieu de croire qu'ils se sont noyés.

Il n'y a pourtant aucune certitude à ce sujet.

Coup de couteau.

Vers deux heures et demie hier matin, trois hommes nommés John Karkman, Charles Wilson et Jules St Jean, se sont pris de querelle dans un bouge, au coin des rues Quartier et Gallatin et le dernier a reçu un coup de couteau à la poitrine.

La blessure est très légère. John Karkman et Charles Wilson ont été arrêtés.

Coup de pistolet.

James Tolbert s'est fâché avec Moses Dickson, avant hier après midi, et comme c'est un homme vif, il a tiré son pistolet et a fait feu. Mons Dickson a battu précipitamment en retraite, non sans recevoir une légère blessure à la hanche. Il y a eu quelques minutes après que un agent de police qui a fait arrêter Tolbert, l'accusant de tentative de meurtre.

Incendie.

Hier matin, à cinq heures, le feu s'est déclaré dans la maison en bois inhabitée sise rue Pleasant, près de l'Avenue Henry Clay, appartenant à Valentine Lightman.

Les flammes ont gagné la maison voisine appartenant également à Valentine Lightman et habitée par Wm. Vandorn. La première bâtisse a été détruite et la seconde légèrement endommagée.

On ne sait pas si elles sont assurées, mais on a lieu de croire que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

TEMPÉRATURE.—20 janv. 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

		Fahrenheit.	Centigrade
6	A. M.	46	8
12	M.	54	12
3	P. M.	53	12
6	P. M.	54	12

LA NEIGE.—Si le dégel de ces derniers jours a débarrassé Paris de la neige, il n'en est pas de même partout. Les nouvelles que nous recevons des départements à ce sujet ne sont rien moins que satisfaisantes.

Le service des chemins de fer est interrompu sur certains points du réseau de l'Est.

A Verdun, la neige couvre le sol à deux mètres de hauteur; il en est à peu près de même à dix lieues à la ronde.

Plusieurs petits villages sont littéralement bloqués. Les habitants les plus âgés n'ont pas souvenir d'un pareil fait.

On nous signale de tous les points de nombreux accidents causés par la neige, voyageurs imprudents ou facteurs enseve[lis] dans des fondrières.

Ce n'est pas seulement en France que la neige est abondante.

La *Gazetta d'Italia* annonce que, dans la matinée du 21, les montagnes et les collines, autour de Florence, étaient couvertes de neige.

Les journaux de Naples se plaignent aussi des rigueurs anormales de la saison.

Le 22, le Vésuve était tout blanc, spectacle tout à fait insolite.

En Suisse, et notamment dans le canton du Valais, jamais on n'avait vu dans les vallées de pareilles accumulations de neige. Dans plusieurs communes de la montagne, la neige atteint dix pieds de hauteur. On écrit de Fribourg que depuis plusieurs années le froid n'a pas été aussi vif. Le thermomètre est descendu à 18 degrés Réaumur.

En Angleterre, il est tombé également beaucoup de neige.

LE SPORT.—La réciprocité internationale sur les grands handicaps en France et en Angleterre sera prochainement discutée par le Jockey-Club anglais.

En 1874, les deux sportsmen anglais les plus favorisés de la fortune sont lord Falmouth et M. Launde. L'un et l'autre ont gagné plus de 15,000 liv. st. (375,000 fr.). Un seul prix, remporté par Atlantic, jument de lord Falmouth, était de 2,000 liv. st. (50,000 fr.). Apology, à M. Launde, a gagné six prix de 1000 liv. st. chacun, sur sept. Puis vient M. Lefèvre, dont pas un cheval n'est arrivé premier dans les grandes courses, mais qui a gagné de petites courses et des handicaps, ce qui lui a rapporté 14,624 liv. st. (365,000 fr.). Mais comme il possède un très grand nombre de chevaux, cette somme a suffi à peine à couvrir les dépenses de son écurie, tandis que les deux autres sportmen, ne possédant qu'un nombre limité de coureurs, ont pu jouir d'un bénéfice considérable.

VOLS DE BIJOUX.—La police autrichienne fait annoncer, par la voie des journaux, qu'un vol très considérable vient d'être commis au château de Betz, en Hongrie. Les valeurs ont emporté pour plus de 125,000 de diamants, de rubis et de bijoux de toute sorte.

TREMBLEMENTS DE TERRE.—L'*Ellenger* de Pesth (Autriche), annonce qu'à Marie-Thérésiopole et à Essiaz, villes situées entre le Danube et la Theiss, on a ressenti le 30 décembre dernier de fortes secousses de tremblement de terre. Dans la dernière [illegible] beaucoup de maisons ont été [illegible]

GAMBETTA ET LE [illegible]

On a beaucoup remarqué, dans le *Times*, le récit d'une conversation que le correspondant du journal anglais aurait eue, dans un wagon de chemin de fer de Paris à Versailles, avec M. Gambetta [illegible] membre du centre droit.

Le récit du *Times* contient ce passage:

—M. Thiers, dit M. Gambetta, est actuellement plus radical que moi.

Comme nous nous [illegible] prit:

—C'est parfaitement vrai, car M. Thiers repousse le maréchal, tandis que je l'accepte pendant sept ans, et ne [illegible] réélire encore si l'on veut.

—Mais alors dit le député centre droit, pourquoi ne votez-vous pas l'organisation de ses pouvoirs?

—Pour moi, je ne demande pas mieux que de les voter. Que le gouvernement déclare le gouvernement de la République le gouvernement légal de la France, et je voterai toutes les Constitutions que vous voudrez.

La *Gazette de France*, ayant reproduit la correspondance anglaise, a [illegible] *oblique française* [illegible] d'en confirmer l'authenticité. [illegible] *que française* a gardé le silence. [illegible] du proverbe: "Qui ne dit mot consent," la *Gazette* considère donc comme exact le langage prêté à M. Gambetta, langage bien différent de celui que celui que M. Marcou, député, tient dans les lettres qu'il adresse de Versailles à son journal, [illegible] de Carcassonne.

La *Gazette* fait ressortir ce contraste, qui ne peut surprendre personne, M. Marcou étant le type du député [illegible] exclusif et transigeant.

Les lettres de M. Marcou ne sont qu'une longue attaque contre les hommes et la politique du centre gauche, qu'il prétend n'être pas composé de vrais républicains. Le seul passage à relever est celui dans lequel, après avoir déclaré que le pays a besoin d'être interrogé, il annonce que cette "consultation du pays sera demandée à la tribune par l'un de ses meilleurs amis, dès qu'il se laisse arrêter par le scrupule de réputation qu'on a fait [illegible] tous les plébiscites de l'empire.

Sera-ce M. Naquet qui se chargera [illegible] groupe de l'appel au peuple [illegible] der le plébiscite?

Pour en revenir à la correspondance du *Times* il est certain que, le sentiment attribué, à tort ou à raison, à M. Gambetta est celui de tous les esprits prévoyants de la gauche qui, sans avoir voté la loi du 20 novembre, acceptent aujourd'hui très franchement le pouvoir conféré au maréchal de Mac-Mahon dans sa force et dans sa durée.

—Le prince japonais Yoshiba Kite-Sirakava, oncle du mikado, est arrivé à Berlin, où il a été reçu par [illegible]

☞ Les buveurs de thé ne doivent pas manquer d'aller faire une visite au grand dépôt de thé rue du Camp 5, à deux pas de la rue du Canal.

13

PRENEZ GARDE A LA TOUX!—La toux est un symptôme par lequel s'annoncent diverses conditions morbides de la gorge, des tubes bronchiques et des poumons. Mais soit qu'elle provienne de l'irritation produite par le froid dans la gorge et le larynx, soit qu'elle dénote d'une attaque des bronches, d'un commencement de consomption [illegible] rien ne la fera passer plus promptement et d'une manière plus permanente que le "Golden Medical Discovery" du Dr Pierce. Il importe peu que ce soit une toux récente, ou une toux de langueur, la *Discovery* est également propre à produire une guérison permanente. De fait, elle fera passer une toux de [illegible] de temps que n'en nécessite tout autre remède, et elle le fait non en desséchant la toux mais en en détruisant la cause, [illegible] l'irritation et en guérissant les parties affectées. Il ne faut pas perdre de moment pour user de remède [illegible] en pareil cas, car à moins on ne [illegible] sans délai, il peut en résulter une maladie de poumon sérieuse et dangereuse. Le "Golden Medical Discovery" se vend chez tous les marchands de drogues.

23

La régularité produit la vigueur. [illegible]

SAMPSON—BRIEUGNE—Marié hier [illegible] M. CHANDLER SAMPSON à MLLE ALICE BRIEUGNE [illegible] RUSTREL, tous deux de cette ville. [illegible]

Décédé hier matin, à trois heures, à l'âge de [illegible] mois, GEORGE ALEXANDRE KUNTZ, fils de George Kuntz et d'Anna Müller. Les amis et connaissances des familles [illegible] sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à [illegible] heures, de la [illegible] Le convoi funèbre partira de la résidence des parents, coin Ursulines et [illegible].

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré le JEUDI 21 janvier 1875, à 7 heures du matin, à la cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feu PIERRE BÉRONRON PALLU. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de ses cousins Jules [illegible] et Auguste Schloesser.

ENTREPOT DE TAPIS.

17.........RUE DE CHARTRES.........17

TAPIS—Wilton, Axminster, Velours, Bruxelles, etc.

TOILES CIRÉES en laines et [illegible]

NATTES—400 rouleaux blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES—couvertures de pianos et de tables.

ÉTOFFES POUR MEUBLES ET RIDEAUX. Grande variété.

BURLAPS—toiles cirées pour tables [illegible] "enamel".

A vendre par A. BROUSSEAU.

17janv—47PP

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans—Coin Lafayette, [illegible] Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1875.—[illegible] des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire sept directeurs pour la Compagnie, aura lieu aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI 1er février 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

21 janv au 1er fév F. TIBER, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Belle—En liquidation. Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1875. Un dividende de cinquante pour cent a été déclaré et sera payable [illegible] prochain.

A. BALDWIN, A. E. FORTIER, [illegible] Liquidateurs.

21 janv—11f.

Banque Nationale de [illegible] Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1875. Le 12 janvier 1875, à une assemblée générale des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour cette année:

SAML. H. KENNEDY, W. T. BLAKEMORE, SAML. H. BOYD, ALFRED MOULTON, J. FRIEDLANDER, BARNES COARE, JOSEPH DUNBAR, T. C. VINCENT, JULIUS VAIRIN.

Le même jour, à une réunion des directeurs, M. SAMUEL H. KENNEDY a été réélu président, à l'unanimité.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

21janv—4f

Perdu.

$100 de récompense.

IL a été perdu, hier 20 janvier, dans le trajet du marché Tremé au coin des rues [illegible] Dauphine, un PORTE-MONNAIE en cuir contenant [illegible] Une récompense de $100 sera payée à la personne qui le rapportera au bureau de [illegible]

Société des Bouchers des Marchés [illegible] —Les membres de cette société sont priés d'assister à une assemblée [illegible] prochain, à [illegible] au local habituel [illegible] Des questions d'une haute importance devant être débattues, la plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du président, [illegible] Secrétaire.

H. C. Butchers Hide and Tallow Co. 103 Poydras [illegible] L'assemblée annuelle aura lieu lundi [illegible] au bureau de la Compagnie [illegible]

17janv—4t

Cocher.

UNE personne connaissant le métier de COCHER désire une place. Les personnes qui ont besoin d'un homme de confiance peuvent s'adresser au bureau de l'Abeille.

20 janv—6 f.

☞ Le 18 du courant, à une assemblée des actionnaires de la compagnie d'assurance [illegible] conformément à l'acte de la compagnie [illegible] qu'il a été décidé que la compagnie sera mise en liquidation à partir de ce jour. Jules Le Mare et [illegible] ont été nommés liquidateurs.

Par ordre, [illegible]

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1875.

Damejeannes!! Damejeannes!!

[illegible] TIVOLI [illegible]

Société Française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

[illegible]

RICHARD FROTSCHER

MARCHAND DE GRAINS, [illegible]

A. BONNET,

[illegible]

PAUL BOISSONNEAU,

Marchand-Tailleur,

[illegible]

No 1, Carondelet coin Canal.

[illegible]

Pianos d'occasion.

[illegible]

LOUIS GRUNEWALD

Réparation de pianos.

J. PINTARD, [illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.

RESTAURANT DE PARIS,

[illegible]

B. PHILIBERT.

SALONS PARTICULIERS.

Restaurant des Quatre-Saisons.

M. JOHN BOSIO, propriétaire de ce Restaurant [illegible]

Restaurant Antoine.

M. ANTOINE ALCIATORE [illegible]

Commercial Restaurant.

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

[illegible]

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

[illegible] New York. [illegible] New Orleans.

Vor. MAIGNAN,

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

[illegible]

23 et 25 - - - - Rue Bienville - - - - 23 et 25

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE

Association d'Assurance [illegible]

[illegible] ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association [illegible]

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires [illegible]

[illegible]

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

JOHN LEMONNIER.

[illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER, ABE HIRSCH, J. B. CAMORS, A. K. SMALL, LOUIS SCHNEIDER, PIERRE CANAUX, A. J. GOMILA, JOHN LEIDY, J. T. GOLMAN, J. BLAISSENT, BEN. ABRAHAM, M. MERRIAM.

L. VIPLE,

[illegible] Rue [illegible]

Demande d'emploi.

UN [illegible]

Bureau des Variétés.

HOYT,

[illegible]

Si vous cherchez la perfection dans le

THÉ OU LE CAFÉ

ALLEZ AU

Grand dépôt de thé de la Chine ET DU JAPON,

[illegible]

(A une porte de la rue du Canal.)

Habillements pour le peuple.

CHEZ

GODCHAUX,

Nos 2[illegible] de la rue du Canal.

Nos 213, 215 et 217 rue Vieille-Levée

Ventes rapides et légers bénéfices!

[illegible]

LÉON GODCHAUX.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

ELKIN & CO.,

[illegible]

Aux Dames.

[illegible]

Taux de Licence de l'État de la Louisiane.

[illegible]

MICHEL LION

AUX

CENT MILLE PALETOTS,

197 et 199 Vieille-Levée,

Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.

[illegible]

MICHEL LION.

Meubles. Meubles.

[illegible]

MCCRACKEN & BREWSTER.

[illegible]

Compagnie d'Ardoises Chapman.

[illegible]

J. BRANDIN FILS, Agent.

[illegible]

Cadeaux de jour de l'an.

HERMANN ISAAC,

IMPORTATEUR DE PIPES ET D'ARTICLES DE FUMEURS,

74 [illegible] 74

[illegible]

HORTICULTURE.

PLANTES. PLANTES.

[illegible]

HORTICULTURE.

[illegible] GRANDE EXPOSITION DE PLANTES [illegible]

M. RIQUELME.

FABRIQUE DE CIGARES,

[illegible]

L. C. ARNY.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

ÉPICERIE A VENDRE

[illegible]

A louer ou à vendre.

[illegible]